

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2019/1295 de la Commission du 1<sup>er</sup> août 2019 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2018/1469 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, originaires de Russie et d'Ukraine, à la suite d'un réexamen intermédiaire partiel conformément à l'article 11, paragraphe 3, du règlement (UE) 2016/1036**

*(«Journal officiel de l'Union européenne» L 204 du 2 août 2019)*

Page 27, à l'article 1

*au lieu de:* «L'entrée concernant LLC Interpipe Niko Tube et OJSC Interpipe Nizhnedneprovsky Tube Rolling Plant (Interpipe NTRP), dans le tableau figurant à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) n° 585/2012, est remplacée par le texte suivant:»

*lire:* «L'entrée concernant LLC Interpipe Niko Tube et OJSC Interpipe Nizhnedneprovsky Tube Rolling Plant (Interpipe NTRP), dans le tableau figurant à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) 2018/1469, est remplacée par le texte suivant:».

---